RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

DOCUMENT COMMUN A TOUS LES LOTS

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Réalisation d'un poste de relevage des eaux pluviales et des réseaux associés rue Charles Hatrel à Saint-Raphaël, en deux lots

Date et heure limites de réception des offres
Mercredi 25 novembre 2026, à 12h00

ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION
624 Chemin Aurélien
CS 50133
83707 SAINT RAPHAEL CEDEX
Tél : 04 94 19 31 00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Réalisation d'un poste de relevage des eaux pluviales et des réseaux associés rue Charles Hatrel à Saint-Raphaël, en deux lots
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec : « Prise en compte de la qualité de l'accompagnement des salariés en insertion avec le critère d'évaluation de l'offre » (critère n°3)
	Clauses environnementales	Avec : « Prise en compte de la performance en matière de protection de l'environnement avec le critère d'évaluation de l'offre » (critère n°3)
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
2.5 – Prestations essentielles 5
3 - Les intervenants 6
3.1 - Conduite d'opération 6
3.2 - Maîtrise d'œuvre 6
3.3 - Contrôle technique 6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 8
6.2 – Documents à produire au titre de l’offre technique et financière 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 12
8.3 - Suite à donner à la consultation 15
9 - Renseignements complémentaires 15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
9.2 - Procédures de recours 15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation est relative à la réalisation d'un poste de relevage des eaux pluviales et des réseaux associés rue Charles Hatrel à Saint-Raphaël, en deux lots.

Les prestations sont relatives à la construction d'un poste de pompage pluvial de 0,5 m3/s avec un rejet en refoulement dans le cours d'eau Garonne, puis du renouvellement des réseaux pluviaux sur les voies Iscles et Hatrel.

Lieu d'exécution

Saint-Raphaël - 83700.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en deux lots.

Lot	Désignation
1	Poste de relevage
2	Réseaux

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est le suivant ci-dessous.

Code principal	Description
45232130-2	Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales

Lot	Code principal	Description
1	45232152-2	Travaux de construction de stations de pompage
2	45232130-2	Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP (art. 10.8 et 11). Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 – Prestations essentielles

Les prestations listées ci-dessous présentent un caractère essentiel et doivent être exécutées directement **par le titulaire (pas de sous-traitance possible)**. Si le titulaire est un groupement d'entreprises, alors les prestations essentielles sont exécutées par n'importe quel membre du groupement (mandataire ou co-traitant).

LOT 1

- Prix B3-1 : Réalisation de la bâche de pompage ;
- Prix B3-3 : Réalisation du local technique.

LOT 2

- Prix B-1 : Terrassement ;
- Prix B.2 : Evacuation des déblais en centre agréé (déchet de démolition, de voirie, inerte, etc…) et matériaux excédentaire ;
- Prix B.3 : Blindage des fouilles ;
- Prix B.4 : Démantèlement des conduites EP existantes et des ouvrages annexes et évacuation des déchets en décharge agrée ;
- Prix B.5 : Exhaure des eaux en fond de fouille à 6 m3/h ;
- Prix C1.1 : Fourniture et pose conduite en PVC CR8 DN 630 ;
- Prix C1.2 : Fourniture et pose conduite PEHD DN 560 PN 10 ;
- Prix C1.3 : Fourniture et pose PEHD DN 125 PN 10 ;
- Prix C1.4 : Fourniture et mise en place du regard 1.000 x 1.000 (hauteur 50 cm) ;
- Prix C1.5 : Plus-value au prix 6.4 pour mise en place de rehausses supplémentaires 1.000 x 1.000 (hauteur 50 cm) ;
- Prix C1.6 : Fourniture et mise en place de regard 1.000 x 1.000 pour raccordement amont du réseau rue Charles Hatrel ;
- Prix C1.7 : Fourniture et mise en place d'un regard 1.000 x 1.000 pour raccordement du réseau Hatrel et du réseau Iscles ;
- Prix C1.8 : Fourniture et mise en place de regard 1.000 x 1.000 pour raccordement du réseau SNCF en amont de l'entrée de poste ;
- Prix C1.9 : Reprise des réseaux pluviaux rue Charles Hatrel et avenue des Iscles ;
- Prix C1.10 : Dévoiement des réseaux d'eaux usées rue Hatrel pour passage en sous œuvre de la nouvelle conduite DN 630 ;
- Prix C1.11 : Fourniture et pose de clapet de nez anti-retour à battant en PEHD de diamètre 560 mm ;
- Prix C1.12 : Fourniture et pose de couverture des clapets par casquette inox démontable ;
- Prix C1.13 : Fourniture et pose de deux divergents 450 / 560 sur le réseau de refoulement après la vanne en sortie de poste ;
- Prix C1.14 : Fourniture et mise en place d'une chambre préfabriquée 2.360*1.660 pour surverse vers le nouveau réseau gravitaire DN 630 ;
- Prix C1.15 : Démolition et reconstruction du rejet existant pour deux conduites DN 560 et la vidange DN 125 ;

- Prix C2.1 : Fourniture et pose d'un lit de pose en fond de tranchée (épaisseur 10 cm) ;
- Prix C2.2 : Grain de riz 2/6 pour enrobage, y compris grillage avertisseur ;
- Prix C2.3 : Fourniture et mise en œuvre de grave naturelle 0/31,5 pour remblais de tranchée – Objectif de compactage Q3 ;
- Prix C2.4 : Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux pour couche de roulement de tranchée ;
- Prix C2.5 : Réfection de trottoirs pour la pose du réseau rue Hatrel et à l'entrée du futur PR.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération est assurée par

SETEC HYDRATEC
3 Chemin des Gorges de Cabriès
13127 VITROLLES

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par

SETEC HYDRATEC
3 Chemin des Gorges de Cabriès
13127 VITROLLES

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est **AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR.**

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par

APAVE ESPACES VERNEDES
N°2
783480 PUGET-SUR-ARGENS.

Les missions de contrôle technique sont : **L, Lv, STI.**

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par

APAVE ESPACES VERNEDES
N°2
783480 PUGET-SUR-ARGENS.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 15,5 mois.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées par les ressources propres de la Collectivité.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement (ATTRI1).

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes.

- Le règlement de la consultation (RC), commun aux deux lots ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun aux deux lots ;
- Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires (BPUF) du lot concerné ;
- Le détail estimatif quantitatif (DQE) du lot concerné ;
- Le tableau de répartition des prestations (à remplir obligatoirement en cas de groupement conjoint)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot concerné et ses annexes ;
- le cadre de mémoire technique (CMT) du lot concerné ;
- le formulaire DC1 ;
- le formulaire DC2 ;
- le formulaire DC4.

En application du code de la commande publique de 2019, l'acte d'engagement ne sera pas demandé dès le dépôt de l'offre. En conséquence celui-ci n'est pas versé au dossier de consultation des entreprises (DCE). Seul le candidat retenu aura à signer l'acte d'engagement (formulaire ATTRI1) au stade de l'attribution, cela entrainera l'approbation sans réserve de toutes les pièces de l'offre du présent marché ainsi que des pièces annexes de l'ATTRI1 si nécessaire. Ce document sera ensuite signé par le pouvoir adjudicateur. Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Pour information, si lors du retrait du dossier un candidat ne s'est pas identifié sur la plateforme « AWS », ou s'il n'a pas mis à jour ses coordonnées en cas de changement (adresse postale ou mail), il ne pourra être informé des modifications ultérieures ni être destinataire des notes d'informations publiées afin de répondre à des questions posées par d'autres candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO y compris le DUME.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

1/Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

2/Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Afin de pouvoir soumissionner, le candidat devra faire état d'un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à - Lot 1 : **1.400.000,00 € HT ;** - Lot 2 : **800.000,00 € HT.**	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

3/Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années (montant, époque et lieu d'exécution)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature	Non
Présentation de l'équipe projet Une attention particulière sera portée à l'équipe projet en charge de la réalisation du projet en considérant l'article R2152-7 du code de la commande publique qui précise : "Pour attribuer le marché au soumissionnaire [...] l'acheteur se fonde sur [...] l'organisation, les qualifications et l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché lorsque la qualité du personnel assigné peut avoir une influence significative sur le niveau d'exécution du marché". **Aussi, chaque entreprise candidatant doit s'engager fermement sur l'équipe composée de personnels spécialisés.** Conformément à l'article R2143-12 du Code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve sera apportée par tout moyen approprié dès la remise des documents de candidature. - Le candidat produit le CV de chaque intervenant de l'équipe identifiée dans le mémoire technique, avec désignation d'un chef de projet, interlocuteur unique du maître d'ouvrage pour toute la durée du marché.	Non

4/Certificats de qualification et/ou de qualité demandés aux candidats

Libellés	Signature
Certificats de qualifications professionnelles (**a minima : FNTP 164 et FNTP 5432**). Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat	Non
Certificats de capacité de travaux inférieurs à 5 ans pour des réalisations de même nature : travaux de poste de pompage en béton armé, pose de canalisations > 300 mm, profondeur >2 m avec présence de nappe.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).
NOTA BENE : il est fortement recommandé aux entreprises candidates d'utiliser les documents déjà préremplis et joints au DCE.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique qui prend la forme d'une obligation juridiquement contraignante (exemple : convention de mise à disposition datée et signée cf CE 15 mars 2019, SAGEM n°41 35 84).

6.2 – Documents à produire au titre de l'offre technique et financière

Pièces de l'offre **POUR CHAQUE LOT**

Libellés	Signature
Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires (BPUF) : **UN PAR LOT**	Non
Le détail estimatif quantitatif (DQE) : **UN PAR LOT**	Non
Le mémoire technique et environnemental : **UN PAR LOT**	Non
Le tableau de répartition des prestations (à remplir obligatoirement en cas de groupement conjoint)	Non
Relevé d'identité bancaire (RIB)	Non

En application du Code de la commande publique, l'acte d'engagement ne sera pas demandé dès le dépôt de l'offre. En conséquence, celui-ci n'est pas versé au dossier de consultation des entreprises (DCE). Seul le candidat retenu aura à signer l'acte d'engagement (ATTRI1) au stade de l'attribution, cela entrainera l'approbation sans réserve de toutes les pièces de l'offre du présent marché ainsi que des pièces annexes de l'ATTRI1 si nécessaire. Ce document sera ensuite signé par le pouvoir adjudicateur.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants et le cas échéant le contrat de sous-traitance.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Estérel Côte d'Azur Agglomération
624 Chemin Aurélien
CS 50133
83707 SAINT RAPHAEL CEDEX

ou

Estérel Côte d'Azur Agglomération
Service de la commande publique
Sortie giratoire A.KARR
83700 Saint-Raphaël
de 9h à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

- Les noms de fichier ne devront pas excéder 25 caractères ;
- Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 15 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour **le jugement des offres** sont pondérés de la manière suivante.

POUR CHAQUE LOT

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50%
2-Valeur technique	35%
3-Clause achat responsable : Performances en matière de protection de l'environnement et qualité de l'accompagnement des salariés en insertion	15%

1/ Le critère « Prix » (50%)
La note est établie par rapport à l'offre la moins disante qui obtient 100. Les autres offres sont notées ainsi : (montant de l'offre moins disante / montant proposé) x 100. La note pondérée s'obtient en multipliant la note obtenue par le pourcentage attribué au critère.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

2/ Le critère « Valeur technique » (35%)
Ce critère sera jugé à partir du mémoire technique, sur la base des sous-critères suivants ci-dessous. Les candidats s'appuieront sur la trame du mémoire technique (CMT), document fourni dans le dossier de consultation, afin d'élaborer leurs réponses.
NB : Le mémoire du candidat doit expliciter tous les points listés dans le CMT et dans l'ordre présenté dans ce cadre.

- **Sous critère 1 : Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux : méthodologie, réalisation du poste et des renouvellements de réseaux, dispositifs de rabattement de nappe, moyens humains et matériels, contrôles et essais**
 Noté sur 4 points.

- **Sous critère 2 : Caractéristiques et performances des fournitures : réseaux, ouvrages béton, équipements hydrauliques, électromécaniques et automatismes et maintenance.**
 Noté sur 2,5 points.

Principe de notation du critère « Valeur technique »
Pour les sous critères listés ci-dessus, les tableaux de notation sont les suivants :

Note	Appréciation
0	Document non fourni ou sans rapport avec l'objet du marché
0,5	Très Insuffisant

1	Insuffisant
1,5	Très Moyen
2	Moyen
2,5	Assez bon
3	Bon
3,5	Très Bon
4	Excellent

Note	Appréciation
0	Document non fourni ou sans rapport avec l'objet du marché
0,5	Très insuffisant
1	Insuffisant
1,5	Moyen
2	Bon
2,5	Très bon

Le candidat faisant la meilleure proposition aura la note maximale : 100 points. La valeur technique des autres offres est notée ainsi : (nombre de points attribués au candidat / nombre de points obtenus par le meilleur candidat) x 100. La note pondérée s'obtient en multipliant la note obtenue par le pourcentage attribué au critère.

Les candidats sont invités à fournir les justificatifs permettant de justifier l'exactitude des informations données au titre de la valeur technique de l'offre.

3/ Le critère « Clause achat responsable : Performances en matière de protection de l'environnement et qualité de l'accompagnement des salariés en insertion » (15%)

Ce critère sera jugé à partir du mémoire technique. Les candidats s'appuieront sur la trame du mémoire technique (CMT), document fourni dans le dossier de consultation, afin d'élaborer leurs réponses.

NB : Le mémoire du candidat doit expliciter tous les points listés dans le CMT et dans l'ordre présenté dans ce cadre.

A/ Performances en matière de protection de l'environnement

- **Sous critère 1 : Un SOGED (Schéma d'Organisation de la Gestion et de l'Élimination des Déchets) : noté sur 4 points**

Le SOGED explicite les dispositions de l'organisation prévue par l'entreprise pour la gestion des déchets en conformité avec l'article 2 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et comprenant notamment :

- L'organigramme de gestion des déchets sur le chantier,
- Les modes d'organisation pour la gestion des déchets sur le chantier (séparation à la source, classement, tri, stockage, conditionnement, enlèvements, suivi, …), les aménagements prévus et les moyens humains et matériels mis en œuvre et la filière de traitement,
- Le cadre du règlement intérieur prévu,
- Les procédures prévues pour la coordination des autres entreprises du groupement et des sous-traitants vis-à-vis de l'utilisation des installations de gestion des déchets, ainsi que les mesures d'information ou de sensibilisation de ces entreprises,
- Les destinations pressenties pour les différentes catégories de déchets, ainsi que les prescriptions relatives au transport,
- Les procédures relatives au recyclage des déchets inertes et à l'utilisation de granulats recyclés (gestion de la plateforme de recyclage, identification/caractérisation des produits entrants et sortants, taux de réemploi envisagé par l'entreprise selon le type d'utilisation),
- Les mesures de contrôle et de suivi de la gestion des déchets,
- Les dispositions envisagées pour l'information et la sensibilisation du personnel,
- L'information du maître d'œuvre en phase travaux, quant à la nature et à la constitution des déchets et aux conditions de dépôt envisagées sur le chantier, ainsi que les documents prévus en fin de chantier pour le bilan des déchets produits,
- Les procédures spécifiques prévues pour la gestion éventuelle des déchets de canalisations en amiante-ciment ou en cas d'identification de sols pollués.

Le SOGED, accompagné des quantités prévisionnelles de déchets produits, fera partie des pièces contractuelles après mise au point en phase de préparation du marché, à partir du SOGED figurant dans l'offre initiale de l'entreprise.

Le candidat indique les centres de traitement ou d'enfouissement qu'il envisage d'utiliser pour le chantier.

Cet engagement du candidat suppose qu'il ait pris connaissance des contraintes de toute nature liées au traitement des déchets du chantier.

- <u>Sous critère 2 :</u> Un SOPAE (Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnement) : noté sur 4 points

Le SOPAE permet au maître d'œuvre d'évaluer la politique de l'entrepreneur en matière d'environnement et sa détermination à l'appliquer sur le chantier, et comprend notamment :

- L'analyse du contexte environnemental précisant les principales contraintes à prendre en compte par l'entreprise dans le cadre du présent marché : gestion des nuisances sonores, poussière, odeurs et procédures mises en œuvre...
- L'organisation de l'affaire, donnant notamment l'organigramme général de l'affaire ainsi que le nom et le CV du Chargé Environnement au sein de l'entreprise.
- Les références récentes de l'entreprise concernant la mise en application de PAE. Le PAE fera partie des pièces contractuelles après mise au point en phase de préparation du marché, à partir du SOPAE figurant dans l'offre initiale de l'entreprise.

Cet engagement du candidat suppose qu'il ait pris connaissance des contraintes de toute nature liées au respect de l'environnement sur le chantier.

<u>Principes de notation</u>

Note	Appréciation
0	Document non fourni ou sans rapport avec l'objet du marché
0,5	Très Insuffisant
1	Insuffisant
1,5	Très Moyen
2	Moyen
2,5	Assez bon
3	Bon
3,5	Très Bon
4	Excellent

<u>B/Qualité de l'accompagnement des salariés en insertion</u>

- <u>Sous critère 3 :</u> Qualité de l'accompagnement des salariés en insertion : noté sur 4 points

- Le candidat décrit sa démarche pour réaliser les heures d'insertion prévues à l'article 10.8 du CCAP, en précisant notamment les modalités du tutorat et d'accompagnement socio-professionnel ;
- Il développe ses modalités de transmission des informations afin d'en vérifier l'effectivité.

<u>Principes de notation</u>

Pour les sous-critères listés ci-dessus, les tableaux de notation sont les suivants.

Note	Appréciation
0	Document non fourni ou sans rapport avec l'objet du marché
0,5	Très Insuffisant
1	Insuffisant
1,5	Très Moyen
2	Moyen
2,5	Assez bon
3	Bon

3,5	Très Bon
4	Excellent

Le candidat faisant la meilleure proposition aura la note maximale : 100 points. Les performances en matière de protection de l'environnement des autres offres sont notées ainsi : (nombre de points attribués au candidat / nombre de points obtenus par le meilleur candidat) x 100. La note pondérée s'obtient en multipliant la note obtenue par le pourcentage attribué au critère.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que, conformément aux dispositions de l'article R2123-5 du code de la commande publique 2019, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les quatre meilleurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. La seconde offre devra être de meilleure qualité, sous peine que nous ne prenions que la première en compte. Il en sera de même en cas d'absence de seconde proposition. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de renoncer à la négociation s'il apparaît que l'offre la plus avantageuse ne peut être améliorée sauf à compromettre la bonne exécution du marché, le respect du cahier des charges ou la rendre anormalement basse.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 15 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON
5 rue Racine
CS 40510
83041 TOULON CEDEX 9
Tél : +33 494427930
Télécopie : +33 494427989
Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un

intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON
5 rue Racine
CS 40510
83041 TOULON CEDEX 9
Tél : +33 494427930
Télécopie : +33 494427989
Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON
5 rue Racine
BP 40510
83041 TOULON CEDEX 9
Tél : 04 94 42 79 30
Télécopie : 04 94 42 79 89
Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://toulon.tribunal-administratif.fr